

2019/07-08/4

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation
2 juillet 2018

Date d'affichage
15 juillet 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Séance du 8 juillet 2019

Le lundi 8 juillet 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Catherine BESSON (procuration donnée à Jocelyne CASTON).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Fanny MOREL.

Secrétaire de séance : Marie-Cécile SEGUIN.

PERSONNEL COMMUNAL

Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un agent communal au Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les P'tits Loups »

Le Maire rappelle que depuis la rentrée 2015, la Commune met à disposition du Centre de Loisirs « les P'tits Loups », un agent communal, pour renforcer les effectifs encadrants et tenir compte notamment des prescriptions émises par la médecine professionnelle liées à la santé de l'agent communal.

Il rappelle que pour ne pas mettre en difficulté financière le CLSH, à qui la Commune demandait de rembourser le coût de cette mise à disposition selon la convention signée, la mise à disposition a été réduite à 3,5/35^{ème} (au lieu de 14,5/35^{ème}) à partir de la rentrée 2018 et consentie à titre gratuit.

Le Maire propose de reconduire pour une année et aux mêmes conditions, la mise à disposition partielle de l'agent communal Mme PEMEANT.

Le Conseil municipal, après exposé du Maire,

AUTORISE le Maire à renouveler la convention avec le CLSH « Les P'tits Loups » pour la mise à disposition partielle et à titre gratuit, de Mme Nathalie PEMEANT, sur la base d'un horaire hebdomadaire annualisé égal à 3,5/35^{ème}, pour l'année scolaire 2019-2020.

CHARGE le Maire de prendre l'arrêté subséquent.

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER